Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 029-212900625-20260917-2026_07_07-DE

Mairie de GOUEZEC FINISTÈRE

Avis sur l'extension de la zone Natura 2000

Délibération n°2026-07-07 | Conseil municipal du 17 septembre 2026

Le Conseil municipal de la Commune de GOUEZEC s'est réuni en session ordinaire le jeudi 17 septembre 2026 à dix-neuf heures trente à la mairie, sous la présidence de Monsieur DECAUDIN Sébastien, Maire.

Présents :

M.DECAUDIN SEBASTIEN, Maire, MME MOAL MARIE-JOËLLE, M. ISSE DENIS, MME BRUSSEAUX CATHERINE, M. BETOUS PATRICK, Adjoints,
MME GADAL HELENE, MME LEPINE BETTY, M. VAGNER JEAN-FRANÇOIS, MME JAFFRE SABRINA, MME MONDOT VIRGINIE, M. LAMARRE MAXIME, M. PRAT VINCENT, MME LE DOARE NOLWENN, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs :

M. GUEVEL KELAN donne pouvoir à M. ISSE DENIS

Secrétaire de Séance :

M. ISSE DENIS

Membres en exercice : 15

Exposé des motifs :

Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal qu'actuellement une modification du périmètre du site FRS300041 Vallée de l'Aulne lancée en décembre 2023 a été validée par le comité de pilotage du site le 24 septembre 2025.

Vu Le Code de l'Environnement, notamment les dispositions relatives au réseau Natura 2000 ;

Vu Les documents transmis par les services compétents concernant la révision du périmètre du site Natura 2000 « Vallée de l'Aulne » ;

Vu Les éléments d'analyse écologique portant sur les secteurs de Chateaulin, Pleyben, Trévarez le secteur des 3 ruisseaux du sud du bassin-versant : le Stêr Pont de Mine, Le Cann et le Coat Quévéran, le Secteur du Goaranvec et la portion de canal de Port de Carhaix, le secteur de l'Ellez et le secteur Aulne amont

Vu Le tableau des communes concernées par l'extension du périmètre Natura 2000 ;

Vu Les orientations de gestion proposées et le compte rendu de la concertation menée auprès des acteurs locaux (317 personnes rencontrées).

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 029-212900625-20260917-2026_07_07-DE

Considérant que la révision du réseau Natura 2000 répond à l'évolution des connaissances naturalistes, des pratiques de gestion, des pressions anthropiques et des périmètres existants ;

Considérant que les secteurs étudiés présentent un intérêt écologique, notamment pour les milieux aquatiques, humides, les corridors écologiques et les espèces migratrices telles que le saumon ;

Considérant que plusieurs secteurs sont déjà intégrés dans la ZNIEFF de type I « Vallée de l'Aulne et de ses affluents » et dans le site Natura 2000 existant ;

Considérant que l'extension proposée porte la surface du site de 7 000 ha à IO 500 ha, soit + 3 500 ha, après concertation l'étendue s'est stabilisée à 8567 ha soit une extension de 5004 ha afin d'améliorer la cohérence écologique du réseau ;

Considérant que les communes concernées ont été identifiées dans les documents transmis ;

Considérant que la concertation menée a permis de recueillir les avis des habitants, exploitants, associations et acteurs du territoire.

Considérant que les modifications proposées visent à :
- Inclure de nouveaux habitats et espèces d'intérêt communautaire,
- Renforcer la connectivité écologique,
- Intégrer les zones humides et les corridors,
- Ajuster les limites pour une meilleure représentativité des milieux naturels

DELIBERATION

Le Conseil émet un avis favorable à l'extension e la zone Natura 2000

Adopté à l'unanimité

Pour : 15	Contre : 0	Abstentions :0

Fait et délibéré à Gouézec, le 17/09/2026
Pour extrait conforme

Le Maire,
Sébastien DECAUDIN

MAIRIE DE GOUEZEC 29 (Finistère)

Le Secrétaire
Denis ISSE